

Commune de SORT en CHALOSSE
COMPTE-RENDU DE SÉANCE Du 4 octobre 2023 à 20H

Membres du Conseil Municipal : 15

En exercice : 15 Présents : 11 Excusés : 4

Date de la convocation : 28 septembre 2023

Présents : Sabine Labarbe, Christian Pierre, Vincent Marquet, Frédéric Antonini, Claudine Bergue, Christophe Camot, Jérôme Danhil, Jean Michel Dupouy, Anne Marie Henry-Martin, Graziella Pouysegu, Marie-Josée Lubet.

Excusés : Pascal Bernadet, Didier Descarpentries, Hélène Hincelin, Nicolas Laurède.
Monsieur Pascal Bernadet a donné procuration à Madame Sabine Labarbe.

Secrétaire de séance : Vincent Marquet.

Le compte rendu de séance du 19 juillet est lu et approuvé à l'unanimité.

Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Collectif

Après lecture du rapport des Eschourdes sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : d'accepter tel que présenté le Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif du Syndicat des Eschourdes.

Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public d'Eau Potable

Après lecture du rapport des Eschourdes sur le prix et la qualité de l'eau potable, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide : d'accepter tel que présenté le Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable du Syndicat des Eschourdes.

Demande de subvention au Département des Landes :

Cette subvention concerne l'amélioration du confort et de l'isolation des bâtiments d'enseignement du 1^{er} degré. La commune pourrait être éligible dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire. Le montant de l'aide s'élève au maximum à 18% du montant hors taxe des travaux.

Madame Sabine Labarbe expose au conseil municipal qu'il convient de faire une demande de subvention au titre de l'aide à la construction, la restructuration, la réhabilitation des bâtiments scolaires du premier degré.

Il s'agit de travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique des bâtiments scolaires :

A l'école primaire :

Isolation des murs : 8 437.94 € HT

Peintures : 4 258 € HT

Remplacement des menuiseries : 21 295 € HT

Mise en place d'un PAC Air/Eau : 21 133 € HT

A l'école maternelle :

Mise en place d'un PAC Air/Air : 7 400 € HT

Le montant des travaux s'élève à 62 523.94 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : de demander l'aide au Conseil Départemental

Commune de SORT en CHALOSSE
COMPTE-RENDU DE SÉANCE Du 4 octobre 2023 à 20H

Madame Sabine Labarbe raconte au conseil municipal la journée du samedi 9 septembre et la visite du Château d'eau de Castelnau Soullens.

Monsieur Ducassou a reçu les présents, a expliqué la construction et le fonctionnement du bâtiment. Ensuite chacun a escaladé les 51 m avec 267 marches, a pu voir le bassin de réserve de 600 m3 d'eau.

Au retour, un repas convivial a eu lieu à la salle des associations.

Madame Sabine Labarbe ne manque pas de remercier les deux élus qui ont cuisiné : Messieurs Descarpentries et Dupouy.

Rapport des Commissions

Commission bâtiments :

Madame Sabine Labarbe explique au conseil municipal que le marché public pour le futur logement communal est en ligne depuis le 30 septembre. La réunion de la commission appels d'offres pour l'ouverture des plis est prévue le jeudi 2 Novembre à 15 h.

Commission gîte :

Madame Sabine Labarbe explique au conseil municipal que le 25 Septembre dernier, le technicien des Gîtes de France est venu visiter le gîte communal en vue du maintien de son classement 2 épis.

Elle a remarqué quelques travaux d'améliorations à effectuer

- Ponçage et peinture des meubles de cuisine et des lits enfants
- Nettoyage des joints autour de la baignoire
- Prévoir des aménagements pour l'accueil des bébés : chaise haute, lit parapluie
- Prévoir quelques jeux de société, livres pour les plus jeunes

Commission voirie :

Monsieur Christian Pierre explique au conseil municipal que le tour des fossés est terminé. Le pont situé sur le chemin de Lesté est réparé. L'épareuse a terminé son travail sur la commune, un compteur EDF a été détruit route de Cazala, et réparé.

Croix du Pont : plutôt que de laisser les artisans s'arranger entre eux, il est souhaité d'envoyer une mise en demeure à l'entreprise responsable de sa destruction par courrier recommandé.

Commission école :

Madame Sabine Labarbe explique au conseil municipal que la rentrée s'est bien passée. L'école de SORT accueille 76 enfants.

L'assemblée générale de l'APE, association des parents d'élèves du RPI, a eu lieu. Une nouvelle équipe est mise en place et le bureau a été formé, avec Mme Marion FOURCADE pour présidente. Les statuts seront révisés rapidement.

La Marche de l'écolier a eu lieu le vendredi 29 septembre. Sur un circuit autour du groupe scolaire, les enfants doivent effectuer un maximum de tour. Chaque participant est sponsorisé par un parrain ou une marraine qui s'engage à verser une participation par tours réalisés. Les prévisions de recettes s'élèvent à 400 euros, qui seront reversés à la coopérative scolaire.

Commission nouvelle mairie :

Monsieur Pascal Bernadet ayant rejoint l'assemblée, explique au conseil municipal qu'une réunion avec les architectes a permis de leur faire part des modifications souhaitées par le conseil.

L'implantation du projet est avancée d'un mètre vers la route pour l'éloigner de la maison Coudanne.

Commune de SORT en CHALOSSE
COMPTE-RENDU DE SÉANCE Du 4 octobre 2023 à 20H

Commission cimetièrre :

Monsieur Vincent Marquet explique au conseil municipal que la création du massif côté droit de l'entrée de l'église a débuté. Trois devis pour les plantations vont être étudiés par la commission pour débiter les plantations cet automne.

Commission bourg :

Monsieur Vincent Marquet explique au conseil municipal que le devis de fournitures et de pose pour les deux pontons prévus dans l'aménagement autour de l'étang de la Banère s'élève à 13 404 euros. Ces pontons nécessitent une fixation au sol par pieux métalliques scellés, qui s'élève à 3 676.80 euros. La commission va se repencher sur le projet pour diminuer le coût.

Commission site internet :

Monsieur Vincent Marquet explique au conseil municipal que le nouveau site est en attente de modifications de notre part avant la mise en ligne. L'administrateur doit suivre une formation le 24 Novembre 2023 pour pouvoir travailler et obtenir ses identifiants d'accès à la plateforme.

Divers

La commune est déclarée en état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de l'année 2022. Les sinistrés ont 30 jours pour faire une demande d'indemnisation à leur assurance. L'information sera mise en ligne au plus vite sur le site internet.

Une proposition est faite de classer la route des Abeilles interdite au plus de 3.5 tonnes sauf desserte locale, pour éviter les passages de gros engins, très fréquents en certaines périodes et dangereux avec l'étroitesse de la voie.

La réparation de l'embrayage du tracteur Renault a été réalisée pour un montant de 2700 euros.

Redevance spéciale du SIETOM : à compter du 1^{er} Janvier 2024, les producteurs de déchets qualifiés de non ménagers (Professionnels, associations, etc) seront soumis à une taxe spéciale dont les modalités de paiement sont encore à définir.

Fin de séance : 22h00

